



100% DU MONTANT TOTAL DE LA RÉSERVATION EST EXIGÉ AU MOMENT OÙ LA RÉSERVATION EST EFFECTUÉE (PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT)

MODIFICATION CAMPING OU HÉBERGEMENT

PLUS DE 3 JOURS (72 H) AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

MODIFICATION DE DATE OU DE TYPE D'HÉBERGEMENT / SITE DE CAMPING PERMISE, MOYENNANT **15\$ DE FRAIS DE MODIFICATION**.

3 JOURS (72 HEURES) ET MOINS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

AUCUNE MODIFICATION PERMISE (FRAIS D'ACCÈS REMBOURSABLES EN ENTIER).

ANNULATION CAMPING OU HÉBERGEMENT

10 JOURS ET PLUS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

REMBOURSEMENT EN TOTALITÉ DU MONTANT DE LA RÉSERVATION, MOINS **15\$ DE FRAIS D'ANNULATION**.

Ex. Un client ayant réservé un séjour d'une valeur de 250\$ au total (50\$ de frais d'accès et 200\$ de frais d'hébergement) débutant le 18 janvier appelle pour annuler sa réservation le 1er janvier. Il reçoit dans ce cas un remboursement de 235\$ (250\$ - 15\$ de frais d'annulation) car il a annulé dans les délais prescrits.

MOINS DE 10 JOURS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACCÈS UNIQUEMENT (AUCUN REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT MOINS DE 10 JOURS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR)

Ex. Le client ci-haut appelle plutôt le 11 janvier pour annuler la même réservation débutant le 18 janvier. Dans ce cas, il ne reçoit que 50\$ de remboursement (frais d'accès) car les 200\$ de frais d'hébergement ne sont pas remboursables dans un délai de moins de dix (10) jours avant le début du séjour.